Annexe 2 : Forme et contenu du dossier de candidature

Généralités

L’ensemble des documents composant le dossier de candidature doivent être au format A4.

Le dossier de candidature doit être établi en 2 exemplaires. L’un des exemplaires portera la mention « ORIGINAL » et l’autre la mention « COPIE » ; à des fins d’archivage, les dossiers pourront aisément être désassemblés (pas de reliure cousue ou collée svp). En cas de contradiction entre les exemplaires, celui réputé original fait foi

Le candidat joindra à son dossier papier un support informatique contenant la version numérique de la candidature

La version numérique de la candidature se présente sous forme d’un fichier PDF unique en qualité d'impression, dont la taille totale ne peut excéder 20 Mo.

Le dossier de candidature contient les éléments présentés dans l’ordre et selon la structure détaillée ci-après. ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites ; l’ajout de tout document supplémentaire de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, ... est proscrit.

Section 1 du dossier de candidature

Cette section contient :

**1.1.** Une version imprimée papier et PDF du formulaire DUME (modèle joint aux formats xml et pdf en annexe) dûment complété et signé.

Le remplissage de ce formulaire est possible de la façon suivante :

1. rendez-vous sur la plateforme DUME : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>;
2. SOIT (si vous n’avez jamais utilisé de DUME): choisissez « Importer un DUME » > chargez notre modèle précité.xml joint en annexe > remplissez vos données /

SOIT (si vous avez récemment utilisé un DUME pour un autre marché): choisissez « Fusionner deux DUME » > chargez notre modèle précité.xml joint en annexe et votre propre DUME récent pour récupérer automatiquement des données remplies par vous lors d’un précédent marché ;

1. téléchargez les formats PDF et XML de ce nouveau formulaire complété par vos soins ;
2. joignez le pdf à votre candidature
3. conservez le format XML qui vous permettra lors d’un prochain marché de récupérer des informations pré remplies

**1.2.** Le cas échéant (voir point III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession) : preuve de l’inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou agrément à exercer cette profession.

Section 2 du dossier de candidature : Capacité économique et financière

Cette section contient la preuve de la souscription à une assurance de responsabilité professionnelle répondant aux conditions décrites dans l’avis de marché (voir point III.1.2) Capacité économique et financière).

Section 3 du dossier de candidature : Capacité technique et professionnelle

Cette section contient les éléments listés ci-après, dans l’ordre et selon la forme indiqués.

**3.1.** Une note dans laquelle le candidat explique ses motivations à présenter sa candidature en faisant valoir comment elle entend mettre en œuvre le savoir-faire de son équipe compte tenu de la programmation prévue pour le lieu, du contexte existant, des contraintes et enjeux (maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris).

**3.2.** Une note dans laquelle le candidat explique comment il a composé l’équipe, pourquoi il envisage de travailler, le cas échéant, en association et/ou avec ces sous-traitants, en quoi ils ont une vision commune des enjeux du projet dont question ici, et en quoi ils se complètent (maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris).

**3.3.** Un tableau reprenant, selon les abscisses et ordonnées suivants, l’attribution de chaque compétence à chaque membre de l'équipe d’auteurs de projet mise en place (une page A4 maximum):

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Compétence(s) assumée(s)\* | nom | forme juridique | statut au sein de l’équipe (mandataire, sous-traitant, …) | qualification professionnelle des différents membres du personnel chargé de l'exécution du service\*\* |
| architecture |  |  |  |  |
| stabilité |  |  |  |  |
| techniques spéciales |  |  |  |  |
| PEB |  |  |  |  |
| design mobilier |  |  |  |  |
| design signalétique |  |  |  |  |
| acoustique |  |  |  |  |
| paysage |  |  |  |  |
| fire engineering |  |  |  |  |
| security engineering |  |  |  |  |
| autre … |  |  |  |  |

* \* voir section II.2.4 de l’avis de marché \*\* qualification professionnelle, compétences spécifiques ou formations complémentaires

**3.4.** Uniquement pour le(s) bureau(x) d'architecture et de xxxxxxxx :

* la liste des projets en cours avec le planning prévisionnel,
* le cas échéant, la liste des prix reçus et/ou des publications dont son (leur) travail a fait l'objet.

**3.5.** Pour chaque opérateur économique (mandataire, sous-traitant, ou autre), un document reprenant les principales missions menées dans les 3 dernières années pouvant constituer des références, construites ou non, avec, au minimum

* leur date de réalisation (le cas échéant),
* leur destinataire,
* le type de maîtrise d'œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.),
* le montant,
* le type d’intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.)
* le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.).

**3.6.** La présentation détaillée de trois références pertinentes (construites ou non) au cours des sept dernières années, comptabilisées à partir de la date de publication du présent avis de marché (ATTENTION : date maximale prise en compte pour la référence = réception PROVISOIRE). Ces trois références pourront être issues des productions de tous les membres de l'équipe, en ce compris les sous-traitants.

ATTENTION : L’équipe candidate ne remettant pas ces 3 références respectant les termes précités se verra exclue. Si plus de 3 références sont présentées, le Pouvoir adjudicateur sélectionnera les 3 premières références, dans l’ordre du dossier, sans distinction de pertinence.

La présentation de chaque référence tiendra sur 3 pages A4 maximum (texte et visuels) et se fera uniquement à l'aide des documents suivants:

Par référence :

* un texte introductif (max 300 signes espaces compris);
* photos et/ou dessins, plans, croquis (max 6) permettant de juger la qualité de la référence présentée;
* une note d’une demi-page (max 2000 signes, espaces compris) présentant le parti architectural du projet, la façon dont les problématiques énergétique et environnementale ont le cas échéant été intégrées au projet, les solutions techniques originales, le rôle du (ou des) prestataire(s) de la référence et d’éventuelle(s) entité(s) tierce(s) (extérieures à l’équipe candidate) au(x) rôle(s) significatif(s), le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.), la surface plancher, le budget  : indication des montants de l'estimation et, le cas échéant, de l'adjudication et du décompte final, éventuellement accompagnée d'une note justificative. Les dates suivantes (le cas échéant), au minimum devront être renseignées : lancement du marché de services, début et fin des études, début et fin du chantier, réception provisoire et réception définitive. Cette note devra permettre de saisir la pertinence de la référence par rapport à l’objet du marché ;
* le cas échéant, copie du procès-verbal (ou une attestation) daté et signé de réception provisoire de l’ouvrage.